



COMMUNIQUÉ

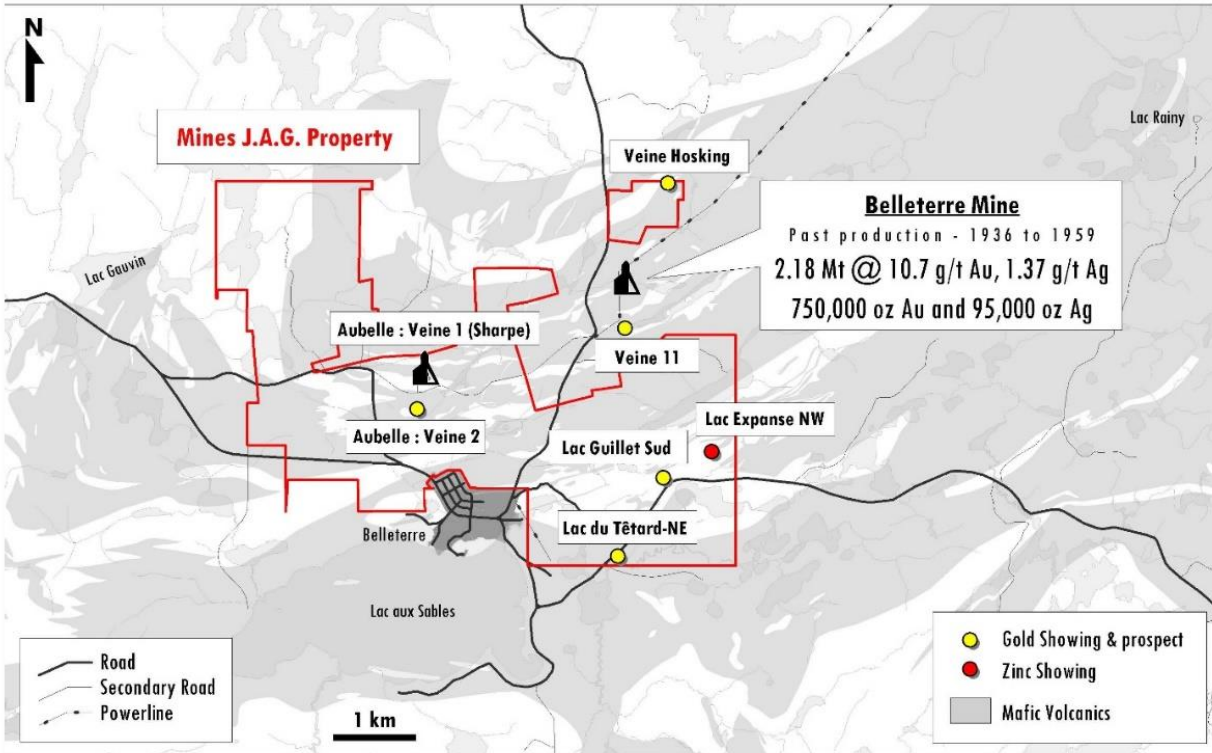
VIOR FAIT L'ACQUISITION D'UN PROJET STRATÉGIQUE ADJACENT À L'ANCIENNE MINE BELLETERRE, ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, QUÉBEC

Montréal, Québec, le 28 janvier 2021 - SOCIÉTÉ D'EXPLORATION MINIÈRE VIOR INC. ("Vior" ou la "Société") (TSX-V : VIO, FRANCFORT : VL51) souhaite annoncer qu'elle a conclu une entente, en date du 28 janvier 2021, avec Les Mines J.A.G. Ltée («J.A.G.») pour l'acquisition de 100% des droits et des intérêts de leur projet Belleterre, situé à 95 km au sud de Rouyn-Noranda, province de Québec.

« Cette acquisition est une étape importante pour Vior dans l'élaboration de son portefeuille stratégique de projets. Au cours des dernières années, nous avons évalué de nombreuses opportunités d'acquisition basées sur nos critères de sélection, qui sont d'être localisé dans une juridiction favorable à l'exploration minière, de présenter un potentiel minier aurifère élevé et reconnu, d'avoir des infrastructures à proximité et d'être facilement accessible. Ces facteurs permettent de maintenir des coûts raisonnables d'exploration et surtout, augmentent significativement le potentiel de retour sur l'investissement pour nos actionnaires. Ce projet, situé à Belleterre, répond à chacun de nos critères; des ressources aurifères historiques, des indications en forage pour d'autres ressources potentielles, la présence d'infrastructures existantes sur le site, l'accès à un réseau routier et une certaine proximité avec des usines de traitement de minerai aurifère ayant actuellement des disponibilités », a déclaré Mark Fedosiewich, président de Vior. « Au cours des prochaines semaines, Vior débutera ses travaux sur le projet par une compilation systématique des données géologiques et par l'examen de tous les rapports techniques ».

« Les opportunités d'exploration à Belleterre comprennent des zones minéralisées étendues associées à de nombreuses veines aurifères sous-explorées, ainsi qu'à des intrusions felsiques en contact avec les minéralisations existantes, autant en profondeur que dans les extensions latérales. La priorité initiale de Vior sera de mener ses travaux d'exploration en utilisant une nouvelle caractérisation de la métallogénie de la Ceinture de roches vertes de Belleterre, en explorant les dépôts existants ainsi que toute nouvelle source de minéralisation », a déclaré Marc L'Heureux, vice-président Exploration de Vior.

« Le projet Belleterre couvre 2 220 hectares (43 claims) et est situé au cœur de l'une des ceintures de roches vertes négligées, sous-explorées et très prometteuses au Québec. Cette acquisition a le potentiel de devenir un actif de premier plan pour Vior avec un énorme potentiel de création de valeur pour ses actionnaires », a déclaré Laurent Eustache, vice-président Développement corporatif de Vior.



Faits saillants du projet Belleterre:

- Situé au cœur de la ceinture de roches vertes de Belleterre
- Couvre 22 km² adjacents à la mine historique à haute teneur de Belleterre, qui est l'une des plus anciennes mines au Québec avec une production de 1936 à 1959 de 2,18 Mt d'or à 10,7 g/t Au et 1,37 g/t Ag (750 000 oz Au et 95 000 oz Ag. Source: rapport DV-85-08, site Internet du MERN, base de données Examine).
- Hôte de l'ancienne mine d'or Aubelle No.1, ainsi que de nombreux prospects et indices aurifères.
- La propriété n'a pas été explorée ou forée à des profondeurs supérieures à 250 mètres.
- Excellente infrastructure en place en étant situé à côté de la ville de Belleterre, à environ 110 km au sud-ouest de Val-d'Or et 95 km au sud de Rouyn-Noranda. Facilement accessible par un réseau de routes pavées entretenu à l'année.
- Sous-exploré pendant les dernières décennies, ce projet est stratégiquement situé dans le district minier de Belleterre et bénéficiera d'une stratégie d'exploration rigoureuse et systématique.

La première phase de travaux sur le projet comprend :

- Une compilation systématique des données géologiques et minières
- L'évaluation des ressources minérales laissées en place
- Une interprétation et une caractérisation des zones minéralisées
- Le début des discussions visant une collaboration avec les Premières Nations et les communautés locales
- L'évaluation des travaux d'exploration passés pour mieux définir les cibles d'exploration
- La préparation des demandes de permis d'exploration et de forage au diamant

À propos du contrat d'acquisition :

En vertu de la convention d'option, Les Mines J.A.G. Ltd a accordé à Vior l'option d'acquérir 100% des droits et intérêts dans son projet de Belleterre qui peuvent être exercés par la Société à la suite de paiements en espèces et de l'émission d'actions ordinaires de la Société (« action de Vior ») au plus tard aux dates indiquées ci-dessous:

Date de paiement	Montant		Travaux à réaliser
À la signature de l'entente	Paiement	\$15 000	\$300 000
1er juin, 2021	Paiement	\$60 000	
31 mars, 2022	-		
1er juin, 2022	Paiement	\$50 000	\$1 700 000
31 décembre, 2022	Paiement	\$50 000	
1er juin, 2023	Paiement	\$50 000	
31 décembre, 2023	Paiement	\$75 000	
31 mars, 2024	-		
31 juin, 2025	Paiement/ou émission d'actions	\$2 000 000	
Total:	\$2 300 000		\$2 000 000

La Société peut accélérer l'exercice de l'Option en effectuant les paiements en espèces et les émissions d'actions Vior avant les délais envisagés ci-dessus. Le nombre d'Actions de Vior à émettre à Les Mines J.A.G. Ltée conformément à la convention d'option sera déterminé en divisant le montant en dollars des Actions de Vior à émettre à tout moment par le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume de dix (10) jours des Actions de Vior la veille de l'émission de ces Actions de Vior, sous réserve des politiques de la TSX-V. Parallèlement à l'exercice à 100% de l'Option, Vior a accepté d'accorder à Les Mines J.A.G. Ltée une redevance NPI (Net Profit Interest) de 10% (la «redevance») à l'égard d'une production sur projet, la redevance devant être payable selon les termes et conditions du contrat d'option. L'exercice de la convention d'option est assujéti à la réception de toutes les approbations et consentements réglementaires applicables. Vior sera l'Opérateur du projet et sera responsable de l'exécution de toutes les opérations pendant la durée de l'Option. La clôture des transactions envisagées dans le cadre de la convention d'option est soumise aux conditions habituelles typiques, y compris l'obtention de toutes les approbations réglementaires.

D'autre part, et sous réserve de l'approbation des autorités réglementaires, Vior a retenu les services de MI3 Communications Financières Inc. (« MI3 ») pour fournir des services de relations aux investisseurs. MI3 recevra 3 000 \$ par mois pour les trois premiers mois et 5 000 \$ par mois pour les trois mois subséquents.

Personne qualifiée

Le contenu technique divulgué dans ce communiqué a été révisé et approuvé par M. Marc L'Heureux, géologue et personne qualifiée de la Société aux fins du Règlement 43-101.

À propos de Vior

Vior est une société d'exploration minière junior basée au Québec dont la stratégie d'entreprise est de générer, explorer et développer des projets de haute qualité dans des territoires miniers reconnus et favorables en Amérique du Nord. Au fil des ans, la direction et l'équipe technique de Vior ont démontré leur capacité à découvrir plusieurs gisements d'or et de nombreux prospects de grande qualité.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Mark Fedosiewich
Président et chef de la direction
Tél. : 613-898-5052
mfedosiewich@vior.ca

Marc L'Heureux
Vice-président, Exploration
Tél. : 450-646-1790
mlheureux@vior.ca

Site Web : www.vior.ca
SEDAR : Vior inc.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué. Le présent communiqué peut contenir des énoncés prospectifs qui sont assujettis à des risques connus et inconnus et des incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels soient sensiblement différents des résultats escomptés. Ces risques et ces incertitudes comprennent ceux décrits dans les rapports périodiques de Vior, notamment dans le rapport annuel ou dans les documents déposés par Vior de temps à autre auprès des autorités de réglementation en valeurs mobilières.